

LES CHASUBLES PLIÉES

1. Historique

Le symbolisme de la dalmatique et de la tunique — l'innocence et la joie — leur vient de celui que l'Église attribue à la couleur blanche qui, longtemps, fut obligatoirement la leur. « Que le Seigneur, dit l'évêque au diacre en lui imposant la dalmatique, vous revête de l'habit de la félicité et de la robe de la joie et qu'il vous environne toujours de la dalmatique de la justice ». Vêtements de joie, la dalmatique diaconale et la tunique sous-diaconale n'apparaissent qu'aux fonctions et aux bénédictions solennelles.

Un vestige de l'antique l'usage de revêtir de la chasuble les ministres de l'autel nous est resté, aux jours de pénitence, lorsque le Diacre et le Sous-Diacre ne peuvent porter la dalmatique et la tunique.

Ils se revêtent alors de la chasuble pliée (*planeta plicata*), qui est une chasuble ordinaire dont la partie antérieure a été relevée, pliée ou roulée jusqu'à la ceinture et qu'on fixe ainsi par des pinces d'acier. Le Sous-Diacre le retire pour remplir son office principal, c'est-à-dire pour chanter l'épître ; puis il la remet. Le diacre la quitte avant de recevoir l'évangélique et ne la remet que son office terminé, c'est-à-dire après la communion.

L'étole large ou stolon (*stola lata*) est une étole diaconale, que le Diacre porte sur l'épaule gauche et qui s'attache sous le bras droit par un simple ruban. Elle représente une chasuble roulée, portée en bandoulière, à la manière de certains militaires ou agents de police, qui roulent ainsi leur pèlerine ou manteau de pluie pour n'en être pas embarrassés.

Pour entrer en fonction, c'est-à-dire avant de chanter l'évangile, le Diacre roulait sa chasuble et l'ajustait autour du corps pour avoir les mouvements plus libres et pour souligner son état de serviteur du Célébrant.

Aujourd'hui [1952], quand le Prêtre commence la lecture privée de l'évangile, le Diacre se rend à la crédence et, aide par le 1er acolyte, il quitte la chasuble pliée et met, sans la baiser, l'étole large sur l'épaule gauche, par dessus son étole (Rub. gen. Miss., tit. XVII, n. 5). Il reçoit ensuite l'évangélique et le porte à l'autel pour demander la benediction du Célébrant. Après la communion, il retourne à la crédence pour quitter l'étole large, aidé par le 1er acolyte, et il reprend la chasuble pliée (*ibid*). Son office est terminé.

2. Actualité

La réforme de la Semaine sainte (1951/1956) impose la dalmatique et la tunique aux diacre et sousdiacre aux jours où ils portaient jusqu'alors la chasuble pliée. Ensuite, les Nouvelles Rubriques de 1960 remarquent (n. 137, tout à la fin des Rubriques générales) que « Les chasubles pliées et la grande étole ne sont plus employées désormais ».

L'usage des chasubles pliées et de l'étole large n'a jamais été obligatoire, surtout dans les petites églises : diacre et sous-diacre restaient en aube et manipule (et l'étole pour le diacre) si l'église ne possédait pas de chasubles pliées. Les missels d'après 1969 permettent au diacre de se passer de la dalmatique « pour un degré moindre de solennité » (IGMR 1969/1975, n. 81b ; 2000/2002, n. 119b), ce qui serait fort convenable aux messes du temps de l'Avent et de Carême, excepté les dimanches de *Gaudete* et *Lætare*.